



NEFF Franck
Secrétaire départemental
07.62.54.13.13

Marseille, le 21 mars 2018

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DASEN des Bouches du Rhône
DSDEN des Bouches du Rhône
28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 1

Objet : Evaluations nationales

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons été alertés ce jour par des directeurs qui ont reçu un appel téléphonique de leur IEN, demandant aux enseignants qui n'avaient pas encore procédé à la remonté des résultats des évaluations nationales de le faire avant le 23 mars, sous peine de sanctions, dont des retenues de salaire pour service non fait.

Depuis l'annonce ministérielle des évaluations CP, le SNUDI-FO en demande le retrait. Aucun texte réglementaire en définissant l'objectif, le calendrier et les consignes de passation n'existe.

Nous rappelons qu'il appartient aux corps d'inspection de contrôler si les élèves sont effectivement évalués par les enseignants. Mais le fait que les enseignants ne se soient pas saisis des évaluations nationales ne signifie pas qu'ils n'ont pas évalué leurs élèves. Le refus d'utiliser les outils ministériels d'évaluation ne peut donc être considéré comme une faute professionnelle et ne peut donc être l'objet d'une sanction de quelque nature que ce soit.

Le ministère n'a pas répondu clairement à notre demande mais n'a pas dit non plus que ces évaluations étaient obligatoires.

En audience, le 25 septembre 2018, vous nous aviez d'ailleurs répondu que tous les enseignants doivent s'en emparer puisqu'il s'agit d'une demande légitime du ministre mais qu'aucune décision de « sanction » ne serait prise au niveau du département.

Ce sont ces éléments objectifs que nous avons transmis aux enseignants, invitant ceux qui le souhaitent à ne pas faire passer ces évaluations.

Les enseignants ont, majoritairement, remis en cause la pertinence et l'utilité de ces évaluations. A la fois parce qu'elles ne sont d'aucune aide pour eux, qui évaluent leurs élèves régulièrement avec des outils choisis et adaptés à leurs élèves, comme leur permettent les textes en vigueur, et parce qu'elles sont totalement inadaptées à l'âge des élèves. Par ailleurs, la majorité de ceux qui s'y sont essayés ont rapidement renoncé à la saisie des résultats particulièrement chronophage.

Le ministre a refusé d'entendre les revendications des enseignants portées par les organisations syndicales. Aujourd'hui sa seule réponse est la menace et la sanction pour les enseignants qui ne les ont pas faites passer, menace que vous relayeriez par l'intermédiaire des IEN, qui se déplacent dans les écoles, contactent par téléphone les collègues concernés.

SNUDI

Bouches du Rhône

FO

la force syndicale

Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle
**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et des
Professeurs des Ecoles de l'Enseignement public**
Vieille Bourse du Travail 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE



04.91.00.34.22



07.62.54.13.13



09.57.49.82.49



contact@snudifo13.org



www.snudifo13.org

Le SNUDI-FO dénonce toute pression, toute sanction, toute menace de retrait de salaire contre des enseignants qui n'ont fait que répondre à une consigne syndicale, consigne appuyée sur une analyse des textes réglementaires définissant les obligations de service des enseignants.

Notre syndicat continuera de soutenir tous les enseignants menacés de sanction et nous vous demandons, monsieur le Directeur Académique, de faire cesser toute pression, toute menace et de lever toute sanction éventuelle.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.

Franck NEFF